



# Formulaire de demande du Fonds de relance des services communautaires

## Important

Merci de votre intérêt pour le Fonds de relance des services communautaires (FRSC).

Nous vous invitons à consulter le site Web du [Fonds de relance des services communautaires](#) avant de préparer votre demande. Le site Web comprend, entre autres, un questionnaire pour vous diriger vers le financeur national adéquat.

Veillez prendre connaissance du Guide pour vous assurer de bien comprendre le formulaire et le processus de demande du FRSC.

En utilisant le présent formulaire, vous soumettez une demande pour le domaine d'intervention « Investir dans les systèmes et procédés » dans le volet local.

Tous les champs non marqués « (optionnel) » sont obligatoires.

## Section 1 : Consentement

Je dispose de toutes les autorisations, les permissions et les approbations nécessaires pour engager mon organisation et soumettre la présente Demande.

Je reconnais que je n'ai pas reçu un financement de tiers concernant les renseignements et les activités décrites dans la Demande. Si je reçois un autre financement pour ces activités, j'en informerai le Financier et retirerai la Demande.

Je comprends que je ne peux soumettre qu'une seule demande au FONDS DE RELANCE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES (le « Programme ») au Financier ou à un autre financeur national.

Je comprends qu'on peut exiger des documents supplémentaires à l'appui de la Demande, et que ceux-ci peuvent être nécessaires pour évaluer l'exactitude des renseignements que je fournis.

J'ai lu le Guide de préparation de la demande fourni par le Financier concernant le Programme, et je consens à ce que les renseignements que j'ai fournis soient utilisés pour déterminer l'admissibilité de la Demande à un financement.

Je comprends qu'en soumettant la Demande, j'atteste que tous les renseignements sont exacts et complets.

Je comprends que toute fausse déclaration ou omission délibérée peut entraîner l'annulation de la Demande.

J'ai lu et je comprends l'Accord de financement que le Financier m'a fourni au moment de la demande. Je conviens qu'en soumettant la Demande, j'accepte d'être lié par l'Accord de financement et toutes ses annexes et de m'y conformer.

Je comprends qu'il peut y avoir d'autres exigences auxquelles mon organisme devra se conformer si la Demande est approuvée.

En signant ci-dessous, j'affirme avoir lu et comprendre toutes les qualifications énumérées ci-dessus et je consens à m'y conformer

J'accepte les conditions de consentement énumérées ci-dessus.

Notez que si vous êtes un demandeur basé au Québec, vous pouvez être soumis à la norme M30.

## Section 2 : Renseignements sur l'organisation

### Informations générales

1. Comment avez-vous pris connaissance du programme? (sélectionnez toutes les cases qui s'appliquent, vous devez cocher au moins une case)

- Site Web du FRSC
- Gouvernement du Canada
- Site Web de la Croix-Rouge canadienne



- Site Web de Fondations communautaires du Canada
- Site Web de Centraide United Way Canada
- Médias (presse)
- Médias sociaux
- Bouche-à-oreille/réseaux
- Autre

2. Indiquez les coordonnées de la personne-ressource principale à contacter si nous avons des questions au sujet de votre demande.

Prénom	Nom	
Rôle/titre	Téléphone 555-555-5555	Poste (optionnel)
Courriel (votrenom@domaine.com)		

3. Dans quelle langue votre organisme préfère-t-il recevoir des communications?

- Français
- Anglais

4. Nom légal de l'organisme

5. Nom usuel de l'organisme

6. Ce projet est-il une collaboration?

- Oui
- Non

7. Adresse de l'organisme

Adresse - Numéro, rue, boîte postale Unité (optionnel)

Ville/municipalité Province/territoire Code postal (A9A 9A9)

8. Site Web et comptes de médias sociaux de l'organisme (au moins une est requise)

Site Web : \_\_\_\_\_

Facebook : \_\_\_\_\_

Twitter : \_\_\_\_\_

Instagram : \_\_\_\_\_

LinkedIn : \_\_\_\_\_

Autre : \_\_\_\_\_

9. Mission/mandat de l'organisme. Maximum 1 500 caractères

10. Type d'organisme

- Organisme de bienfaisance enregistré
- Donataire reconnu - autre
- Organisme sans but lucratif incorporé
- Organisme sans but lucratif non incorporé
- Corps dirigeant autochtone

12. Votre organisme est-il enregistré auprès du gouvernement fédéral ou provincial/territorial?

- Fédéral
- Provincial/territorial
- Aucune de ces réponses

13. Indiquez le numéro d'enregistrement, d'entreprise, de bande ou de société de l'organisme

14. Sous-secteur : Sélectionnez la catégorie de la Classification internationale des organismes sans but lucratif qui décrit le mieux le sous-secteur auquel appartient votre organisme.

- Arts et culture
- Développement et logement
- Éducation et recherche
- Environnement
- Santé
- Droits, défense des intérêts et politique
- Intermédiaires philanthropiques et promotion du bénévolat
- Services sociaux
- Sports et loisirs
- Religion
- Aucune de ces réponses



Vous devez examiner la [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#)

15. Respect des Objectifs de développement durable (ODD). Sélectionnez l'ODD qui correspond le plus à la mission/au mandat de votre organisme.

16. Combien de bénévoles votre organisme compte-t-il actuellement, incluant les membres du conseil d'administration? (si vous n'en avez pas, entrez 0) \_\_\_\_\_

17. Combien de membres du personnel à temps plein votre organisme compte-t-il actuellement? (si vous n'en avez pas, entrez 0) \_\_\_\_\_

18. Combien de membres du personnel à temps partiel votre organisme compte-t-il actuellement? (si vous n'en avez pas, entrez 0) \_\_\_\_\_

### Répercussions de la COVID-19

19. Expliquez les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur votre organisation, votre personnel, vos bénévoles et vos programmes et services. Maximum 900 caractères

20. À quelles populations votre organisme s'adresse-t-il? Sélectionnez une population principale, une population secondaire et toute autre population pertinente.

20a. Quelle est la principale population desservie par votre organisation?

20b. Quelle population secondaire est desservie par votre organisation?

20c. Quelle autre population est desservie par votre organisation? (sélectionnez toutes les réponses applicables)

- Aucune autre population n'est desservie par notre organisation
- 2SLGBTQIA+
- Personnes noires
- Enfants (0 à 15 ans)
- Personnes immigrantes de première génération, réfugiées ou nouvellement arrivées
- Population générale
- Autochtones : Premières Nations
- Autochtones : Inuits
- Autochtones : Métis
- Familles monoparentales
- Communautés de langue officielle en situation minoritaire



- Autres communautés racisées
- Personnes en situation d'itinérance ou de logement précaire
- Personnes des communautés du Nord du Canada
- Personnes vivant avec un faible revenu
- Personnes vivant avec des problèmes cognitifs ou de santé mentale
- Personnes vivant avec un handicap physique, sensoriel ou lié à la douleur
- Personnes âgées (65 ans et plus)
- Personnes atteintes d'une maladie terminale ou chronique
- Personnes sans diplôme d'études supérieures
- Personnes en situation de handicap
- Personnes survivantes de violence conjugale, d'agressions sexuelles, d'abus ou de traques
- Vétérans
- Femmes
- Jeunes (15 à 24 ans)

21. Quelles provinces ou quels territoires sont desservis par votre organisme? (sélectionnez toutes les réponses applicables)

- Tout le Canada
- Alberta
- Colombie-Britannique
- Île-du-Prince-Édouard
- Manitoba
- Nouveau-Brunswick
- Nouvelle-Écosse
- Nunavut
- Ontario
- Québec
- Saskatchewan
- Terre-Neuve-et-Labrador
- Territoires du Nord-Ouest
- Yukon



22. Quelles sont les zones principales desservies par votre organisme? (sélectionnez toutes les cases qui s'appliquent, vous devez cocher au moins une case)

Communautés et terres autochtones

Nord du Canada (personnes vivant dans un des trois territoires ou dans les régions au nord : du 50<sup>e</sup> parallèle à

Terre-Neuve-et-Labrador, du 54<sup>e</sup> parallèle au Québec et en Ontario, du 53<sup>e</sup> parallèle au Manitoba, du 54<sup>e</sup> parallèle en Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique)

Grands centres urbains (population de 100 000 personnes ou plus)

Moyens centres urbains (population de 30 000 à 99 999 personnes)

Petits centres urbains (population de 1 000 à 29 999 personnes)

Communautés rurales (population de moins de 1 000 personnes)

23. Quel est le revenu annuel de votre organisme?

Jusqu'à 49 999 \$

De 50 000 \$ à 149 999 \$

De 150 000 \$ à 499 999 \$

De 500 000 \$ à 1 499 999 \$

De 1 500 000 \$ à 4 999 999 \$

5 000 000 \$ ou plus

### Gouvernance

24. Votre organisme est-il en règle avec l'Agence du revenu du Canada, le registre provincial ou tout autre organisme réglementaire applicable?

Oui

Non

25. Indiquez les renseignements demandés concernant les personnes qui siègent à votre conseil d'administration ou comité de gestion, etc. (minimum de trois personnes)

Personne 1 \_\_\_\_\_

Personne 2 \_\_\_\_\_

Personne 3 \_\_\_\_\_

26. Votre organisme a-t-il mis en place des pratiques et procédures de contrôle interne et de reddition de compte?

Oui

Non



27. Votre organisme détient-il un compte bancaire au nom de l'organisation et utilise-t-il un système de gestion financière lui permettant de faire un suivi efficace des revenus et dépenses de l'organisation?

- Oui
- Non

28. Date du début des activités. À quelle date votre organisme a-t-il commencé ses activités? AAAA-MM-JJ

### Leadership et Diversité, équité et inclusion

« Rien sur nous, sans nous ». Ce principe reconnaît que les personnes ayant un certain vécu savent ce qui est le mieux pour elles et leur communauté et que leur participation est indispensable au succès du programme. Le travail de l'organisme qui utilise ce principe est guidé par les besoins et les aspirations des personnes servies. Ces personnes se voient offrir des possibilités de participation pertinentes à la planification, au leadership, à l'évaluation et à la promotion du projet.

29. Expliquez comment votre organisme intègre une optique d'équité à son travail, respectant le principe « rien sur nous, sans nous ». Maximum 1 500 caractères

L'organisme demandeur peut estimer être un organisme dirigé par un ou plusieurs groupes méritant l'équité si des membres de ce(s) groupe(s) influencent la mission, l'orientation stratégique, les décisions de placement, les principales activités et les décisions de projet de l'organisme. Habituellement, cette influence inclut le fait d'occuper des postes de pouvoir au sein du conseil d'administration ou de la haute direction.

30. Votre organisme estime-t-il être dirigé par l'un ou plusieurs des groupes suivants méritant l'équité? (sélectionnez toutes les réponses applicables)

- Le leadership de notre organisme n'inclut aucun membre d'une communauté méritant l'équité
- Préfère ne pas répondre
- Nous ne recueillons pas cette information
- Communautés LGBTQ2SIA+
- Personnes noires
- Personnes immigrantes de première génération, réfugiées ou nouvellement arrivées
- Autochtones : Premières Nations
- Autochtones : Inuits
- Autochtones : Métis
- Communautés de langue officielle en situation minoritaire
- Autres communautés racisées



- Personnes des communautés du nord du Canada
- Personnes d'âge avancé (65 ans et plus)
- Personnes en situation de handicap
- Femmes
- Jeunes (15 à 24 ans)

### Section 3 : Information sur le projet

#### Renseignements sur le projet

1. Titre du projet : Indiquez le titre de votre projet. Maximum 60 caractères

2. Description du projet : Expliquez votre projet en deux phrases. Dans la première, expliquez la nature même de votre projet. Dans la deuxième, expliquez comment le projet permet à votre organisation de se moderniser ou de s'adapter. Maximum 350 caractères

3. Domaine d'intervention du projet. Parmi les suivants, lequel correspond au domaine d'intervention de votre projet?

- Domaine d'intervention A : Investir dans le personnel
- Domaine d'intervention B : Investir dans les systèmes et procédés
- Domaine d'intervention C : Investir dans l'innovation et la refonte des programmes et services

34. Type de projet : Veuillez indiquer votre principal type de projet

- Adapter ou réorienter des programmes ou services existants
- Développer de nouveaux programmes ou services
- Investir dans l'équipement, l'infrastructure informatique/numérique et l'espace physique
- Transformation numérique et capacités de données
- Réorganisation de l'organisation/gouvernance
- Développer/revoir les stratégies de l'organisation
- Développer/revoir les politiques de l'organisation
- Préparer des partenariats ou fusions
- Formation ou soutien pour les membres de l'équipe (personnel/bénévoles)
- Croissance, engagement et rétention des membres de l'équipe (personnel/bénévoles)
- Travail en matière de diversité, d'équité et d'inclusion ou de réconciliation
- Autre



### Plan de projet et résultats escomptés

35. Plan de projet. Décrivez le calendrier et les activités de votre projet. Indiquez le plus de détails possible. Utilisez ce modèle et joignez le plan complet à votre demande.

Calendrier (exemple : Mois 1 et 2)	Activités (exemple : Audit technologique)

36. Livrables. Énumérez les livrables, p. ex. de nouveaux outils, stratégies, approches, etc., qui seront développés dans le cadre du projet. Maximum 600 caractères

37. Résultats. Décrivez les résultats escomptés du projet, et comment ils permettront à l'organisation de se moderniser et de s'adapter. Maximum 600 caractères

38. Mission/mandat. Expliquez comment le projet aidera votre organisme à mieux s'acquitter de sa mission/de son mandat. Maximum 600 caractères

39. Surveillance. Qui seront les personnes principalement responsables de superviser le projet?

Nom	Rôle	Responsabilités relatives au projet

### Section 4 : Budget du projet et information financière

#### Budget du projet

40. Budget. Indiquez les détails de votre budget global dans le tableau indiqué.

Catégorie	Description	Montant
Personnel – salaires et charges sociales de l'employeur		
Entrepreneurs – frais pour services professionnels		



Catégorie	Description	Montant
Matériel et fourniture		
Équipement de projet		
Frais de déplacement		
Formation et événements		
Administration		
<b>Montant total demandé (calculé)</b>		

41a. Autres sources de financement. Comptez-vous sur d'autres sources de financement pour ce projet? Les OSC sont admissibles au cofinancement, cependant, les fonds reçus ne peuvent être utilisés pour les mêmes dépenses et activités énumérées dans la présente demande.

- Oui
- Non

42. Votre projet peut-il être réalisé dans son intégralité si votre financement ne couvre pas la totalité du montant demandé? Sélectionnez « oui » si votre projet peut se poursuivre même si vous ne recevez pas tout le montant demandé.

- Oui
- Non

### Demandes de financement de palier 2

Consultez le Guide pour connaître les critères et détails spécifiques aux demandes de financement de palier 2.

43. Demandez-vous un montant de 100 001 \$ à 200 000 \$ dans le volet local, et votre organisme répond-il aux critères spécifiques?

- Oui
- Non

### Information financière

47. Documents financiers. Téléversez les documents suivants, conformément aux tableaux ci-dessous.

Documents exigés des organismes de bienfaisance enregistrés et d'autres donateurs reconnus :

- Le plus récent rapport annuel, rapport pour les donateurs, rapport de l'assemblée générale annuelle ou rapport sur les activités à l'attention des parties prenantes (p. ex. infolettre)
- Les plus récents états financiers

Documents exigés des organismes sans but lucratif enregistrés et d'autres donateurs non reconnus :

- Documents de gouvernance, comprenant idéalement votre numéro d'enregistrement local ou fédéral, p. ex. :
  - Documentation d'incorporation, si applicable (statuts ou lettres patentes)

- Document du registre provincial
- Acte de fiducie, si applicable
- Les plus récentes déclarations d'impôts de la société (2020 ou 2021)
  - Déclaration T2 ou déclaration T2 abrégée (si incorporé)
  - Déclaration de renseignements des organismes sans but lucratif (formulaire T1044)
- Les plus récents états financiers
- Le plus récent rapport annuel, rapport pour les donateurs, rapport de l'assemblée générale annuelle ou rapport sur les activités à l'attention des parties prenantes (p. ex. infolettre)

Assurez-vous de soumettre des états financiers complets, c'est-à-dire :

- Signés et datés par la personne comptable ou la firme comptable, ou approuvés par le conseil d'administration ou le comité de gestion de votre organisme. Les états financiers à l'état d'ébauche ne seront pas acceptés.
- Présentés sur le papier en-tête de la personne comptable ou de la firme comptable, si les états financiers ont été préparés à l'externe.
- Consolidés dans le cas des organismes ayant des bureaux, sections, filiales, ou entités contrôlées.

## Section 5 : Termes et conditions

**Lorsqu'il signe l'Entente, le Bénéficiaire convient par les présentes de respecter les termes et les conditions suivantes :**

**1. Intégralité de l'Entente.** L'Entente comprend: (i) la présente Entente et (iii) toutes les annexes jointes à la présente.

**2. Versement des fonds.** Tout versement par le Financier au Bénéficiaire ne peut être utilisé par ce dernier que pour les dépenses liées au Projet engagées entre les Dates d'admissibilité des coûts, et ne peut être utilisé pour des activités non admissibles énoncées dans le Guide de préparation de la demande. Le versement de tout financement aux termes de la présente Entente est assujéti à la disponibilité des fonds. Tel versement peut être annulé ou réduit si le Gouvernement du Canada annule ou réduit le financement qu'il accorde au Financier. Dans un tel cas, les sommes dues pour les dépenses encourues en lien avec des activités du Projet, réalisées de bonne foi, par le Bénéficiaire, avant l'annulation ou la réduction du financement accordé par le Gouvernement du Canada à Financier, seront versées par le Financier. Le Financier peut avancer des fonds au Bénéficiaire avant le commencement du Projet. Toute telle avance sera considérée comme une avance sur les frais et les dépenses encourues par le Bénéficiaire, et sera comptabilisée dans tout rapport rédigé par le Bénéficiaire relativement au Projet.

**3. Remboursement.** Le Bénéficiaire doit rembourser au Financier la totalité des fonds remis auxquels il n'a pas droit, y compris toute somme qui : (i) a été versée par erreur; (ii) a été versée pour des coûts excédant le montant réellement et effectivement encouru pour lesdits coûts; ou (iii) a été utilisée pour des coûts non admissibles aux termes de la présente Entente (y compris aux termes des lignes directrices du programme) ou qui sont incompatibles avec les Directives sur les coûts admissibles. Ces sommes doivent être promptement remboursées au Financier dès la réception d'un avis à cet effet, et au cours de la période telle que précisée dans ledit avis, avec les intérêts applicables.

**4. Actifs et inventaire.** Aux fins de la présente clause, « Immobilisation » signifie tout élément unique ou une collection d'éléments formant une unité fonctionnelle identifiable qui n'est pas physiquement incorporée dans un autre produit ou n'est pas consommée à la conclusion du Projet. Dans le cas où le Financier fournirait une Immobilisation au Bénéficiaire, le Financier sera propriétaire de ladite Immobilisation et le Financier conservera tous les droits liés à l'Immobilisation (tel que plus amplement décrit à l'Annexe D). Dès l'expiration ou la résiliation de la présente Entente, quelle qu'en soit la raison, et sauf indication contraire convenue par écrit, une telle Immobilisation (ou sa juste valeur marchande à ce moment) sera retournée au Financier ou le Bénéficiaire en disposera conformément aux directives du Financier. Le Bénéficiaire reconnaît et accepte que tout Immobilisation et inventaire achetés seront utilisés

exclusivement au bénéfice de la communauté et non pas pour des avantages privés, et ce: (i) pendant la Durée de l'Entente; et (ii) après l'expiration de celle-ci. Le Bénéficiaire doit justifier cette utilisation à l'aide d'un registre des Immobilisations et inventaire, disponible sur demande. Toute Immobilisation achetée par le Bénéficiaire en vertu de la présente Entente n'est utilisée qu'aux fins du Projet. De tels actifs ne peuvent, sauf avec le consentement préalable et écrit du financeur, et conformément à toute modalité ou condition imposée par le financeur: (a) être utilisés à quelque fin n'étant pas directement liée au Projet; (b) être vendus, échangés, transférés ou jetés; ou (c) être donnés en garantie, hypothéqués ou autrement grevés. À l'expiration ou à la résiliation de la présente Entente, le Bénéficiaire doit fournir un inventaire de tout actifs dont la valeur d'achat ou de location dépasse 5000 \$ (avant les taxes) au financeur et respecter les dispositions prévues à l'annexe D.

**5. Rapports d'étape et versements.** Les attentes concernant la production de rapports et les versements sont énoncées dans l'Entente. Les versements échelonnés prévus dans l'Entente dépendront de la confirmation par le Bénéficiaire de ce qui suit : (a) des progrès raisonnables ont été accomplis dans le cadre du Projet; et (b) toutes les ressources ou tous les fonds préalablement fournis par le Financeur ont été affectés au Projet de manière appropriée. Si le Bénéficiaire ne respecte pas les dispositions de la présente Entente, le Financeur, à sa discrétion exclusive, pourra réduire les montants des versements échelonnés, retirer, ou retenir les fonds, ou d'autres ressources. Le Bénéficiaire doit aviser immédiatement le Financeur de tout changement quant à son admissibilité à recevoir du financement de la part du Financeur, comme énoncé dans le Guide de préparation de la demande.

**6. Relations.** Rien dans la présente Entente ne constitue ni ne saurait être interprété comme constituant une société de personnes, une relation mandant-mandataire, une coentreprise ou un lien d'emploi entre les Parties. Il est interdit à chacune des Parties de se présenter comme associé, mandataire, coentrepreneur ou employé de l'autre Partie et de prétendre entretenir tout autre genre de relation, qui rend une Partie responsable des dettes ou des obligations de l'autre, sauf lorsque la présente Entente le prévoit expressément. Rien dans la présente Entente ne crée un engagement ou une obligation de la part du Financeur en ce qui concerne le financement supplémentaire ou futur du Projet au-delà de la Durée de la présente Entente, ou une contribution dépassant le maximum prévu aux présentes. En outre, rien dans la présente Entente ne crée, ne saurait être interprété, considéré, ou présenté comme créant, un rôle, une responsabilité, une obligation ou un intérêt pour ou dans le gouvernement du Canada.

**7. Assurance.** Sans limiter de quelque façon que ce soit la responsabilité du Bénéficiaire aux termes de la présente Entente, il lui incombe exclusivement de souscrire et de garder en vigueur, pendant la Durée de la présente Entente, une assurance suffisante contre la responsabilité découlant de tout acte posé par lui ou de toute omission de sa part lors de la réalisation des activités aux termes de la présente Entente. Les limites de la couverture requise atteignent celles que pourrait obtenir une Partie raisonnablement prudente réalisant les mêmes activités ou des activités semblables.

**8. Confidentialité.** Chacune des Parties reconnaît qu'au cours de la Durée de la présente Entente, elle devra, s'il y a lieu, transmettre à l'autre des documents, des renseignements et des données confidentielles et exclusives liées à ses activités (le tout étant désigné des « Informations confidentielles »). Chacune des Parties reconnaît que les Informations confidentielles de l'autre, autres que celles publiquement connues, sont des informations confidentielles et exclusives. Au cours de la Durée de la présente Entente ou par la suite, il est interdit à chacune des Parties d'utiliser, de transmettre ou de rendre accessibles les Informations confidentielles de l'autre Partie à un tiers, directement ou indirectement, et de quelque manière que ce soit, sans avoir obtenu préalablement le consentement écrit de l'autre Partie. Nonobstant ce qui précède, le Financeur peut partager les Informations confidentielles avec ses conseillers et le gouvernement du Canada, au besoin. Le Bénéficiaire reconnaît que la Loi sur l'accès à l'information, LRC 198 , chapitre A-1 s'applique au gouvernement du Canada, et que les renseignements obtenus par ce dernier relativement à la présente Entente, peuvent être divulgués au public par le gouvernement du Canada, sur demande présentée en vertu de la loi précitée.

**9. Résiliation.** Si le Bénéficiaire utilise les fonds accordés dans le cadre des présentes de manière inappropriée ou commet une violation substantielle de toute disposition de la présente Entente, ainsi que le détermine le Financier, le Financier pourra immédiatement résilier la présente Entente en remettant un avis de résiliation écrit au Bénéficiaire. Si la présente Entente est résiliée, le Bénéficiaire remboursera sans délai le Financier toutes les sommes lui ayant été avancées par le Financier, et n'ayant pas été dépensées conformément à la présente Entente, et le Financier n'aura plus aucune obligation au titre de la présente Entente, sauf celle de verser le financement dû pour toute activité prévue au Projet et réalisée de bonne foi par le Bénéficiaire, le cas échéant.

**10. Livres, dossiers et rapports.** Chacune des Parties doit tenir, au sujet du Projet, des livres et des dossiers exhaustifs. Le Financier, le gouvernement du Canada et le vérificateur général du Canada se réservent le droit de procéder à l'audit du Bénéficiaire. Ce dernier doit accorder un accès raisonnable à ses livres et à ses dossiers à cette fin, pour une période de six ans suivant le parachèvement du Projet. Le Bénéficiaire doit fournir au Financier, au gouvernement du Canada ou au vérificateur général du Canada, des rapports complets sur le Projet qui comprennent les factures, les reçus, les pièces justificatives, les preuves de paiement, les résultats atteints, et tout éventuels écarts à ce chapitre, dans la forme exigée par le Financier, le gouvernement du Canada ou le vérificateur général du Canada. Outre ce qui précède, le Bénéficiaire doit collaborer lors de toute enquête sur l'utilisation des fonds effectuée par le Financier, le gouvernement du Canada ou le vérificateur général du Canada et leurs mandataires ou leurs représentants, et leur accorder l'accès aux documents, dossiers et installations, tel qu'exigé pour une telle enquête. Le Bénéficiaire reconnaît que toute préoccupation peut faire l'objet d'une discussion par le gouvernement du Canada, ou le vérificateur général du Canada avec le Financier et le Bénéficiaire, et que les résultats peuvent être signalés au Parlement.

**11. Séparation des fonds.** Le Bénéficiaire doit conserver tous les fonds reçus du Financier, séparés et à l'écart de ses autres fonds, soit dans son système de comptabilité, ou dans un compte bancaire distinct, de sorte que les fonds du Financier puissent être identifiés séparément.

**12. Surveillance et évaluation.** Le Bénéficiaire sera chargé de la gestion quotidienne et de la surveillance du Projet. Le Bénéficiaire doit permettre au Financier d'inspecter tous les dossiers liés au Projet, et si le Bénéficiaire le juge utile, peut permettre au Financier d'entrer dans toutes les installations qu'il utilise dans le cadre du Projet afin de permettre toute inspection de dossiers liés au Projet. Le Bénéficiaire consent à ce que les coordonnées des membres du conseil d'administration ou de la direction de l'organisme soient fournies afin que ces personnes puissent participer à un sondage, un entretien, une étude de cas, ou un autre exercice de collecte de données initié par le gouvernement du Canada.

**13. Modification** La présente Entente peut être modifiée par un accord écrit intervenu entre les Parties.

**14. Cession et sous-traitance.** Aucune des Parties ne peut, sans le consentement préalable de l'autre, céder, mettre en gage, hypothéquer ou grever d'une autre manière l'un ou l'autre de ses droits prévus par la présente Entente.

**15. Engagements contractuels envers des tiers.** Le Financier ne saurait être tenue responsable de tout engagement contractuel conclu par le Bénéficiaire avec tout tiers en vue de la réalisation du Projet.

**16. Respect des lois; droit applicable.** Chacune des Parties convient de respecter toutes les lois, toutes les ordonnances, toutes les règles et tous les règlements émanant de tout gouvernement ou de tout organisme du gouvernement fédéral, provincial, territorial ou d'une administration locale ayant des répercussions sur le Projet. Avant le commencement du Projet, le Bénéficiaire doit obtenir tous les permis, toutes les licences, tous les consentements et toutes les autres autorisations nécessaires à la réalisation du Projet. Le Bénéficiaire doit s'assurer que les professionnels offrant des services spécialisés faisant partie du Projet ou y étant liés possèdent les certifications pertinentes ou font l'objet de vérifications pertinentes. La présente Entente, les droits, les obligations, et les relations entre les Parties sont régis par les lois applicables au Québec, et s'interprètent en vertu de celles-ci.

**17. Règlement des différends.** S'il survient un différend découlant de la présente Entente ou y étant lié, il doit être réglé par médiation ou de toute autre manière convenue entre les Parties en litige. Toutes les procédures liées à la médiation demeurent confidentielles, et il est interdit de les divulguer de quelque manière que ce soit.

**18. Indemnisation.** Le Bénéficiaire reconnaît que tant pendant la Durée de l'Entente qu'à la suite de celle-ci, il devra défendre et indemniser le gouvernement du Canada, le Financier, leurs administrateurs, leurs dirigeants, leurs membres, leurs employés, leurs bénévoles, leurs mandataires, et leurs affiliés, ainsi que leurs administrateurs, leurs dirigeants, leurs membres, leurs employés, leurs bénévoles et leurs mandataires respectifs, en ce qui concerne toute perte directe, toute réclamation, toute cause d'action, toute poursuite, tout préjudice, toute dépense, tout dommage, ou toute responsabilité, incluant les frais juridiques raisonnables, liés à ou en découlant de : (a) la présente Entente, toute action entreprise, tout geste posé ou poursuivi en vertu des présentes, l'exercice, de quelque manière que ce soit, de tout droit découlant des présentes; (b) la négligence ou l'inconduite volontaire du Bénéficiaire en lien ou concernant l'exécution de ses obligations conformément à la présente Entente; (c) toute fausse représentation faite par le Bénéficiaire dans toute demande ou communication présentée au Financier, ou dans le cadre de l'exécution de la présente Entente; ou (d) toute violation ou tout défaut du Bénéficiaire à l'égard de toute obligation aux termes de la présente Entente.

**19. Aucune responsabilité du gouvernement du Canada.** Le Bénéficiaire accepte que rien dans la présente Entente n'ait pour effet de créer ni ne puisse être interprété de manière à créer une responsabilité, un engagement ou une obligation incombant au gouvernement du Canada.

**20. Attestations professionnelles pour le Bénéficiaire et tous les sous-traitants.** Le Bénéficiaire doit s'assurer que tous les membres du personnel engagés dans le Projet, notamment les membres de son propre personnel et ceux des sous-traitants et des tiers, sont adéquatement inscrits auprès de l'organisme régissant leur profession ou possèdent l'accréditation nécessaire.

**21. Approvisionnement.** Le Bénéficiaire doit utiliser, en ce qui concerne l'approvisionnement de biens, de services, et d'actifs destinés au Projet, un processus concurrentiel qui facilite l'accès, la transparence, la concurrence et l'équité et assure l'obtention du meilleur rapport qualité-prix. Le Bénéficiaire doit s'assurer qu'un nombre raisonnable de fournisseurs a l'occasion de soumissionner. Il doit éviter les situations dans lesquelles il pourrait y avoir un parti pris envers une personne ou une entité, en particulier lors de l'octroi de contrats pour des biens, des services, ou des actifs destinés au Projet.

**22. Propriété intellectuelle.** Le Financier sera exclusivement propriétaire de toutes œuvres, incluant, sans limitation, les livrables, les rapports, les données recueillies et traitées, les actifs créatifs, le matériel de cours, les ébauches, les applications, les outils logiciels et les modifications aux programmes du Financier, créés par ou dans le cadre des activités à l'aide de fonds octroyés par le gouvernement du Canada et fournis par le Financier. De manière générale, le Bénéficiaire doit signer tous les documents, poser tous les gestes nécessaires et aider le Financier à obtenir et à protéger sa propriété et ses droits de propriété intellectuelle sur toute telle œuvre. En outre, le Bénéficiaire : (i) garantit que les travaux ne contreviennent aucunement aux droits d'auteurs d'autres personnes; et (ii) doit inclure une reconnaissance, d'une manière satisfaisante pour le gouvernement du Canada, sur toute œuvre produite à l'aide des fonds octroyés par le gouvernement du Canada et fournis par le Financier, à l'effet que lesdites œuvres ont été produites à l'aide de fonds du gouvernement du Canada, et désignant le Bénéficiaire à titre d'unique responsable du contenu desdites œuvres. Le Financier est et demeurera l'unique propriétaire de tous documents fournis par le Financier au Bénéficiaire en lien avec la présente Entente, notamment et le cas échéant, tout manuel, rapports, données, œuvres d'art, éléments graphiques, logos, vidéos, et tous autres produits et documents (« Documents du Financier»). Aucun droit n'est cédé au Bénéficiaire en ce qui concerne les Documents du Financier, sauf dans la mesure où cela est nécessaire pour réaliser le Projet. Le Bénéficiaire est et demeure le propriétaire exclusif de tout documents, notamment ses modèles, formulaires, savoir-faire, processus, précédents, logiciels, et technologies

préexistants, créés, développés ou produits en dehors du cadre des activités, et sans recours aux fonds provenant du gouvernement du Canada et fournis par le Financier (« Documents du Bénéficiaire »). Aucun droit n'est transféré au Financier en ce qui concerne les Documents du Bénéficiaire, sauf dans la mesure où cela est nécessaire pour l'exécution de la présente Entente.

**23. Publicité, reconnaissance publique et communications médiatiques.** Le Bénéficiaire s'engage à respecter en tout temps les règles du Financier sur la promotion et la publicité du Fonds de relance des services communautaires ainsi que sur la reconnaissance publique du soutien financier du Canada, énoncées à l'Annexe C, lesquelles demeureront en vigueur en cas de résiliation de la présente Entente.

Je suis d'accord avec les termes et conditions énumérés ci-dessus.

## Section 6 : Promotion, publicité et reconnaissance publique du soutien financier du Canada

### Énoncé de reconnaissance

Pour reconnaître la contribution du gouvernement du Canada au Projet, le Bénéficiaire doit s'assurer que les énoncés suivants sont utilisés dans tous les éléments livrables qui sont produits par quiconque, y compris le Bénéficiaire, pour le Projet, relativement au Projet ou en raison de celui-ci :

- soit « [nom du projet] est financé par le gouvernement du Canada sous le Fonds de relance des services communautaires » (le « Texte »);
- soit le mot-symbole fourni par le gouvernement du Canada;
- soit tout autre énoncé fourni par le gouvernement du Canada.

### Outils de valorisation de la marque

« Outil(s) de valorisation de la marque » s'entend notamment du Texte et de l'ensemble des marques officielles, dessins-marques, mots-symboles, marques composées, symboles et logos du Projet, utilisés par le gouvernement du Canada afin que le Projet soit reconnaissable par le public et associés aux divers services, programmes et activités du Projet et au financement par le gouvernement du Canada, conformément à son Programme de coordination de l'image de marque.

En ce qui concerne les outils de valorisation de la marque :

- Le gouvernement du Canada peut, à tout moment, aviser le Financier que celui-ci et le Bénéficiaire doivent utiliser un ou des outils de valorisation de la marque supplémentaires. Le Financier informera le Bénéficiaire de toute exigence supplémentaire du genre. L'outil ou les outils de valorisation de la marque doivent être utilisés de la manière indiquée dans la présente Annexe « C » pour l'utilisation du Texte.
- L'outil ou les outils de valorisation de la marque ne doivent pas être utilisés à la place du Texte.
- L'outil ou les outils de valorisation de la marque doivent être utilisés en sus du Texte.
- Le Bénéficiaire doit commencer à utiliser les outils de valorisation de la marque à la date indiquée dans l'avis du gouvernement du Canada.
- L'outil ou les outils de valorisation de la marque ne doivent pas être modifiés par rapport à leur forme originale, sauf pour ce qui est de la taille.

Pour tous les éléments livrables rendus accessibles sur Internet dans lesquels le Texte est utilisé, le Texte doit contenir un lien vers le site Web ou les sites Web que le Financier désigne au Bénéficiaire.

Pour tous les documents, le Texte doit figurer bien en vue dans le bloc-général ou sur une page de reconnaissance qui figure au début du document, peu importe où la contribution d'autres commanditaires, partenaires ou parties au financement est reconnue. Le Texte doit être au moins de taille, d'importance et de durée égales à celles accordées aux autres commanditaires, partenaires ou parties au financement.



## Médias sociaux et documents rendus autrement accessibles sur Internet

En ce qui concerne les documents publics :

- Le Bénéficiaire convient que le gouvernement du Canada peut, afin de promouvoir le Projet et d'en faire la publicité, reproduire, redistribuer et autrement rendre accessible au public toute partie des éléments livrables publics que le Bénéficiaire rend accessible dans les médias sociaux ou autrement sur Internet.
- Le Bénéficiaire accorde par la présente au gouvernement du Canada les droits, permissions, consentements et quittances nécessaires pour que le gouvernement du Canada puisse prendre les mesures décrites à l'alinéa a.
- Le Bénéficiaire atteste et garantit par la présente au gouvernement du Canada qu'il a – ou qu'il aura au moment de rendre les éléments livrables accessibles au public – tous les droits, consentements, quittances et permissions nécessaires pour :
  - rendre les éléments livrables accessibles au public;
  - accorder au gouvernement du Canada les permissions, droits, consentements et quittances nécessaires pour prendre les mesures décrites à l'alinéa a.

## Communiqués de presse

Une citation préapprouvée du gouvernement du Canada doit être incluse dans tous les communiqués qui mentionnent les sources de financement du Projet. Le Bénéficiaire doit communiquer avec le Financier pour obtenir la citation au moins vingt (20) jours ouvrables avant la publication du communiqué.

## Sites Web et applications mobiles

Le Texte doit figurer sur la page de renvoi ou la page d'accueil ou, si les deux existent, à la fois sur tout site Web relevant du Bénéficiaire et sur toute autre page ou section où d'autres commanditaires, partenaires ou parties au financement sont nommés. Le Texte doit contenir un lien vers le site Web du gouvernement du Canada.

## Photographies, vidéos, enregistrements sonores et comptes rendus écrits

Si le Bénéficiaire documente le Projet ou une activité financée dans le cadre du Projet en utilisant des photographies, des vidéos, des enregistrements sonores ou des comptes rendus écrits, le gouvernement du Canada peut demander de reproduire, de distribuer et d'utiliser tout ou partie de toute photographie ou vidéo ou de tout enregistrement sonore ou compte rendu écrit pour promouvoir le Projet et en faire la publicité. Le Bénéficiaire convient d'accorder au gouvernement du Canada les permissions, consentements, quittances et droits que le gouvernement du Canada estime nécessaires pour que celui-ci puisse utiliser tout ou partie de la photographie, de la vidéo, de l'enregistrement sonore ou du compte rendu écrit aux fins énoncées au présent article en signant le document fourni à cette fin par le gouvernement du Canada.

Le gouvernement du Canada peut, avec l'accord du Bénéficiaire, envoyer un photographe, un vidéographe, ou les deux, ainsi que toute employée ou tout employé de soutien requis, pour documenter le Projet en tout ou en partie.

Dans un tel cas, le Bénéficiaire doit :

- permettre l'accès raisonnablement requis aux sites de l'événement ou de l'activité du Projet;
- faciliter les entrevues avec les membres de son personnel qui sont présents lors de l'événement ou de l'activité du Projet.

## Reconnaissance lue à haute voix

Le Bénéficiaire doit lire le Texte à haute voix pendant toute prise de parole lors d'événements médiatiques ou d'autres activités de promotion ou de publicité relatives au Projet.

Le Texte doit être lu à haute voix soit par le Bénéficiaire, soit par une représentante ou un représentant approprié de l'organisme qui est présent lors de l'activité.

## Babillards électroniques, enseignes et écrans

Durant tout événement, le Bénéficiaire doit afficher le Texte sur tous les babillards électroniques, enseignes et écrans si une autre partie au financement ou un autre commanditaire ou partenaire y est nommé.

Le Texte doit être au moins de taille, d'importance et de durée égales à celles accordées aux autres commanditaires, partenaires ou parties au financement.

J'affirme avoir lu, compris et respecté toutes les lignes directrices concernant la promotion, la publicité et la reconnaissance énumérées ci-dessus.

## Section 7 : Directives sur les coûts admissibles

Le Financier peut seulement approuver les coûts qui respectent les critères d'admissibilité énoncés dans les directives sur les coûts admissibles. Les directives sont disponibles [ici](#).

J'affirme avoir lu, compris et respecté toutes les directives sur les coûts admissibles

## Section 8 : Déclaration de conformité

Les renseignements de la Demande collectés par le Financier seront utilisés aux fins suivantes :

- a) évaluation de la Demande au FONDS DE RELANCE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES (le « Programme »);
- b) évaluation et appui de l'expression générale du besoin de financement;
- c) prestation et amélioration continue de ce service;
- d) activités de recherche et de défense des intérêts du Financier;
- e) communication avec l'organisme demandeur.

Les renseignements que vous fournissez peuvent également être communiqués, en tout ou en partie, à des organismes publics, notamment le gouvernement du Canada, à des fournisseurs de services ou à d'autres tiers, au besoin, pour valider, confirmer, approuver et administrer la Demande et votre financement; à des fins de statistiques, d'évaluation, de surveillance et de recherche; à des fins de coordination; à des fins de promotion et/ou de publicité du Programme; ou comme autrement exigé par notre contrat avec le gouvernement du Canada ou en vertu des lois ou des règlements applicables.

Vous convenez que les renseignements communiqués aux autorités gouvernementales et à d'autres tiers cessent d'être sous le contrôle du Financier, qu'ils sont traités conformément aux lois et aux politiques applicables à ces tiers et que ceux-ci peuvent les utiliser et les communiquer à leurs propres fins (qui peuvent différer de celles énoncées ci-dessus). Vous convenez que le Financier n'est pas responsable des actes ou des omissions des autorités gouvernementales ou d'autres tiers qui n'agissent pas en tant que mandataires ou que fournisseurs de services du Financier.

Bien que le Financier ne recueille pas de renseignements personnels dans le cadre du Programme, si vous en communiquez par inadvertance dans la Demande, ces renseignements seront traités conformément à la politique de confidentialité accessible à l'adresse <https://communityfoundations.ca/fr/initiatives/le-fonds-de-relance-des-services-communautaires/>

Le Financier administre le Programme par l'intermédiaire de la plateforme SMAApply. Veuillez noter que les renseignements que vous transmettez en ligne ne sont jamais entièrement sécurisés. Nous vous invitons à consulter la déclaration de sécurité de SurveyMonkey à l'adresse <https://fr.surveymonkey.com/mp/legal/security/>.

Le Financier peut afficher sur son site Web le nom de votre organisme, le financement octroyé ainsi que la nature des activités financées. Par conséquent, ces renseignements deviennent accessibles au public.

En remplissant la Demande, vous déclarez formellement ce qui suit :

Tous les renseignements figurant dans la Demande sont exacts et véridiques, et vous consentez à ce que le Financier les recueille, les utilise et les communique de la manière indiquée précédemment.

Toute déclaration fausse, inexacte ou trompeuse peut être considérée comme une fraude. FCC se réserve le droit de demander des documents justificatifs supplémentaires.

Vous consentez à la communication des renseignements de la manière indiquée ci-dessus et vous acceptez que le gouvernement du Canada contacte votre ou vos représentant(s) autorisé(s) pour une évaluation aux fins du Programme.

Veuillez signer ci-dessous pour accepter ces conditions.

